



LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 09 AVRIL 2026

LE NEUF AVRIL DEUX MILLE VINGT-SIX, À 18H00, le Conseil Communautaire s'est réuni à la salle polyvalente des Chaudannes à Saint-Jean-de-Maurienne, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul MARGUERON.

Membres présents : ARLAUD Marielle, BARD Muriel, BAUDRAY Fabrice, BLANC-COQUAND Roger, BLANGY Jean-Marc, BOCHET Daniëlle, BOCHET Valérie, CARNEC Noël, CECILLE Nadine, CHARVIN Colette, COMETTO Louis, COSTA Françoise, DA COSTA Daniel, DAUCHY Marie, DURBET Yves, DURUISSEAU Gilles, FAUJOUR Éric, FRAISSARD Christian, GALLO Luigi, JACON Dominique, JUSOT Thierry, LECOMTE Sylvain, MANGANO Mario, MICLOT Pascal, NORAZ Alain, OUSTRY Pascale, PIATON Odile, ROLLET Philippe, ROLLIER Corinne, ROSSI Philippe, ROVASIO François, SENEGAS Laurence, TARAVEL Philippe, TETAZ Bernard, TRUCHET Christophe, VAILLAUT Éric, VARNIER Nathalie, VIGIER Josiane.

Membres excusés : SENEGAS Laurence (procuration VAILLAUT Éric), SPAGNOL Clarisse (procuration MANGANO Mario).

Membres absents : PASCHAL Aimie.

Secrétaire de séance : JACON Dominique

Conseillers en exercice : 41

Présents : 38

Date convocation : 03 avril 2026

Votants : 40

20260409	Thème	Délibérations	Décisions : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,	Vote
51	ADMINISTRATION GENERALE – GOUVERNANCE	Élection du Président de la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan <i>Rapporteur : Bernard TETAZ</i>	– <i>PROCLAME</i> , Monsieur Jean-Paul MARGUERON, Président de la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan et le <i>déclare</i> installé.	A la majorité absolue Présents : 38 Votants : 40 Pour : 33 Contre : 6 Nul : 1
52	ADMINISTRATION GENERALE – GOUVERNANCE	Détermination du nombre de Vice-Présidents <i>Rapporteur :</i> <i>Jean-Paul MARGUERON</i>	– <i>FIXE</i> le nombre de Vice-Présidents à Huit (8).	A la majorité des 2/3
53	ADMINISTRATION GENERALE – GOUVERNANCE	Composition du Bureau Communautaire <i>Rapporteur :</i> <i>Jean-Paul MARGUERON</i>	– <i>APPROUVE</i> la désignation d'un Conseiller Communautaire délégué. Le bureau sera ainsi composé du Président, de tous les Vice-Présidents, et d'un Conseiller Communautaire délégué ; – <i>FIXE</i> la composition du Bureau communautaire comme suit : le Président, les HUIT (8) Vice-Présidents et UN (1) Conseiller Communautaire délégué	A la majorité absolue
54	ADMINISTRATION GENERALE – GOUVERNANCE	Élection des Vice-Présidents <i>Rapporteur :</i> <i>Jean-Paul MARGUERON</i>	– <i>PROCLAME</i> , Madame Danielle BOCHET, Conseillère Communautaire, élue 1 ^{ère} Vice-Présidente et la <i>DECLARE</i> installée, – <i>PROCLAME</i> , Monsieur Philippe ROLLET, Conseiller Communautaire, élu 2 ^{ème} Vice-Président et le <i>DECLARE</i> installé, – <i>PROCLAME</i> , Monsieur Yves DURBET, Conseiller Communautaire, élu 3 ^{ème} Vice-Président et le <i>DECLARE</i> installé, – <i>PROCLAME</i> , Monsieur Philippe ROSSI, Conseiller Communautaire, élu 4 ^{ème} Vice-Président et le <i>DECLARE</i> installé, – <i>PROCLAME</i> , Monsieur Jean-Marc BLANGY, Conseiller Communautaire, élu 5 ^{ème} Vice-Président et la <i>DECLARE</i> installé, – <i>PROCLAME</i> , Monsieur Philippe TARAVEL, Conseiller Communautaire, élu 6 ^{ème} Vice-Président et le <i>déclare</i> installé, – <i>PROCLAME</i> , Monsieur Pascal MICLOT, Conseiller Communautaire, élu 7 ^{ème} Vice-Président et le <i>DECLARE</i> installé,	A la majorité absolue

			– PROCLAME , Madame Françoise COSTA, Conseillère Communautaire, élue 8 ^{ème} Vice-Présidente et la DECLARE installée.																																											
55	ADMINISTRATION GENERALE – GOUVERNANCE	Élection des autres membres du Bureau Communautaire <i>Rapporteur :</i> Jean-Paul MARGUERON	– PROCLAME , MONSIEUR LUIGI GALLO, Conseiller Communautaire délégué membre du bureau et le DÉCLARE installé.	A la majorité absolue																																										
56	ADMINISTRATION GENERALE – GOUVERNANCE	Lecture et remise de la Charte de l'Élu local <i>Rapporteur :</i> Jean-Paul MARGUERON	– PREND ACTE <ul style="list-style-type: none"> • de la lecture en séance de la charte de l'Élu local ; • de la remise de ladite charte à l'ensemble des Conseillers Communautaires. – PRECISE que la présente délibération n'emporte ni approbation ni modification du contenu de la charte, celle-ci ayant une valeur législative.	A l'unanimité Présents : 38 Votants : 40 Pour : 40																																										
57	ADMINISTRATION GENERALE – GOUVERNANCE	Indemnités de fonction des titulaires de mandats locaux <i>Rapporteur :</i> Jean-Paul MARGUERON	– DECIDE : Article 1 : Fixation des indemnités de fonction Les indemnités de fonction sont fixées comme suit : <table border="1" data-bbox="1072 823 1812 1251"> <thead> <tr> <th>Fonction</th> <th>Taux maximal</th> <th>Taux appliqué</th> <th>Nb</th> <th>Montant unitaire</th> <th>Total</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Président</td> <td>48.75%</td> <td>48.75%</td> <td>1</td> <td>2004.64 €</td> <td>2004.64 €</td> </tr> <tr> <td>Vice-Président</td> <td>20.63%</td> <td>18.35%</td> <td>8</td> <td>754.12 €</td> <td>6032.96 €</td> </tr> <tr> <td>Conseiller délégué</td> <td>6%</td> <td>6%</td> <td>1</td> <td>246.63 €</td> <td>246.63 €</td> </tr> <tr> <td>Total attribué</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>8284.23 €</td> </tr> <tr> <td>Enveloppe maximale</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>8791,76 €</td> </tr> <tr> <td>Marge restante</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>507.53 €</td> </tr> </tbody> </table> Article 2 : Respect de l'enveloppe indemnitaire globale Le montant total des indemnités attribuées s'inscrit dans la limite de l'enveloppe indemnitaire globale définie à l'article L.5211-12 du CGCT.	Fonction	Taux maximal	Taux appliqué	Nb	Montant unitaire	Total	Président	48.75%	48.75%	1	2004.64 €	2004.64 €	Vice-Président	20.63%	18.35%	8	754.12 €	6032.96 €	Conseiller délégué	6%	6%	1	246.63 €	246.63 €	Total attribué					8284.23 €	Enveloppe maximale					8791,76 €	Marge restante					507.53 €	A l'unanimité Présents : 38 Votants : 40 Pour : 40
Fonction	Taux maximal	Taux appliqué	Nb	Montant unitaire	Total																																									
Président	48.75%	48.75%	1	2004.64 €	2004.64 €																																									
Vice-Président	20.63%	18.35%	8	754.12 €	6032.96 €																																									
Conseiller délégué	6%	6%	1	246.63 €	246.63 €																																									
Total attribué					8284.23 €																																									
Enveloppe maximale					8791,76 €																																									
Marge restante					507.53 €																																									

			<p>Article 3 : Prise d'effet Les indemnités de fonction sont versées à compter du 9 avril 2026, date d'installation de l'exécutif communautaire.</p> <p>Article 4 : Évolution des montants Les montants des indemnités évolueront automatiquement en fonction de l'évolution de la valeur du point d'indice de la fonction publique.</p> <p>Article 5 : Crédits budgétaires Les crédits nécessaires au paiement des indemnités sont inscrits au budget de la collectivité.</p> <p>Article 6 : Transmission Monsieur Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération et de sa transmission à Monsieur le Préfet.</p>	
58	ADMINISTRATION GENERALE	<p>Désignation des membres représentant la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan au sein du Syndicat Mixte d'Alimentation des Eaux de Moyenne Maurienne - SMAEMM</p> <p>Rapporteur : Jean-Paul MARGUERON</p>	<ul style="list-style-type: none"> - <i>DESIGNE Monsieur François ROVASIO</i> et Monsieur Philippe TARAVEL comme représentants titulaires pour représenter la 3CMA au sein du SMAEMM ; - <i>DESIGNE Monsieur Pascal MICLOT</i> et Monsieur Jean-Paul MARGUERON comme représentants suppléants pour représenter la 3CMA au sein du SMAEMM ; - <i>CHARGE</i> Monsieur le Président de transmettre la présente délibération au SMAEMM. 	<p>A l'unanimité Présents : 38 Votants : 40 Pour : 40</p>

À Saint-Jean-de-Maurienne, le 13 avril 2026

Jean-Paul MARGUERON

Président de la 3CMA

